



Nettoyez les pare-brises et les rétroviseurs avec le nettoyant MOTIP Glass Cleaner. Il s'agit d'un aérosol de haute qualité avec une capacité de nettoyage élevée. Le nettoyant Glass Cleaner a des propriétés dissolvantes élevées et ne laisse aucun résidu. MOTIP Glass Cleaner est une mousse nettoyante et dégraissante légèrement basique.

N° comm.: 000706, 000731

Qualité & propriétés

- Facile à utiliser
- Propriétés dissolvantes élevées
- Mousse nettoyante et dégraissante
- Légèrement basique
- Ne laisse aucun résidu

Données physiques & chimiques

- Base: Solution tensioactive
- Nom de la couleur: transparent
- Odeur: Caractéristique
- Supports: Pare-brises et fenêtres
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Valeur pH:
 - 10
 - 10,1
- Point d'inflammabilité: n.a.
- Stabilité de stockage: 10 années
- Contenu:
 - 600 ML
 - 500 ML

Mode d'emploi

Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence. L'aérosol doit être à température ambiante. Meilleure température de traitement 5 à 30 °C. Avant utilisation, agitez l'aérosol. Appliquer Glass Cleaner uniformément et laisser agir. Étaler uniformément avec un chiffon, puis sécher avec un chiffon sec ou du papier absorbant.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Août 4, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.